

mettent de réduire le crédit à voter cette année de \$2,000. On y dépensera autant d'argent que par le passé.

(Le crédit est adopté.)

Service des marchés

22. Administration, \$101,314.

M. CRUICKSHANK: J'aimerais poser quelques questions relativement à ce crédit, car je m'intéresse passablement à la question des marchés. Je regrette que le compte rendu ne mentionne pas les noms de ceux qui semblent trop pressés d'adopter les crédits de l'Agriculture. Je suis certain que cela fournirait de la matière à lire très intéressante aux cultivateurs. Nous pourrions, ce me semble, consacrer quelque temps à l'étude de notre principale industrie, quand nous perdons des heures et des jours à parler d'isolationisme et de tous les nouveaux systèmes imaginables. On m'a dit que le crédit dont le comité est saisi dans le moment me fournirait l'occasion de soulever la question des marchés. Or, j'aimerais savoir comment le ministère détermine les sommes versées en primes pour nos différents produits agricoles, particulièrement dans le cas des produits laitiers.

L'hon. M. GARDINER: Je regrette d'avoir induit en erreur l'honorable député cet après-midi, mais toutes les primes et toutes les sommes payées à ces fins proviennent des montants mis à notre disposition en vertu de la loi des crédits de guerre, et j'espère que nous pourrions y arriver bientôt. Je n'ai pas sous la main les statistiques relatives à cette question.

M. CRUICKSHANK: Je n'avais pas l'intention de demander au ministre de nous donner des chiffres, mais on me laissera peut-être dire ici quelques mots au sujet de la question des primes, si le Règlement me le permet.

L'hon. M. GARDINER: Il serait préférable d'attendre l'autre crédit, car celui-ci a trait aux marchés en général.

M. CRUICKSHANK: Très bien; je parlerai de la question des marchés en général et je suis certain que je n'enfreindrai pas le Règlement. Le ministre nous a dit aujourd'hui que les cultivateurs de l'ouest canadien peuvent produire assez de pommes de terre pour en fournir à tout le continent, grâce à la qualité de notre sol et aux conditions climatiques favorables. Je parle ici de l'ouest canadien, non de la Colombie-Britannique. Le ministre pourrait-il nous dire quel effet aura sur le marché des pommes de terre l'abaissement de 10 à 15 p. 100 du tarif annoncé aujourd'hui, et, soit dit en passant, annoncé non à la Chambre mais dans les journaux alors

[L'hon. M. Gardiner.]

que nous sommes en session. Plus tard, je demanderai probablement des précisions au sujet des primes, mais la vente des produits laitiers se rattache directement à l'administration des marchés. Nous avons assisté aujourd'hui à un débat sur les zones épurées entre autres choses. Je suis d'avis, de même sans doute que les laitiers de la Colombie-Britannique, qu'il est impossible de vendre des laitages dans une zone épurée au même prix que dans une zone non épurée. Cela ressort directement des questions posées cet après-midi par l'honorable député de Haldimand au sujet des indemnités versées aux propriétaires des animaux condamnés et abattus.

Je ne m'intéresse guère au ministère des Finances, pour la simple raison qu'à mon sens, il s'y connaît très peu en agriculture, mais je suis convaincu que le ministère de l'Agriculture est quelque peu versé en cette matière. Sous le crédit affecté à la vente, on devrait nous dire comment on compte écouler nos produits laitiers à des prix qui nous permettront de continuer à produire. Je ne demande pas le montant exact des subventions, mais nous avons sûrement le droit de savoir comment les fonctionnaires de ce ministère établissent le chiffre de ces subventions. Font-ils entrer en ligne de compte le coût de production en y ajoutant les impôts, salaires et autres frais semblables? Comme le ministère et la division dont relève la vente des produits doivent certainement étudier ces questions, j'aimerais que le ministre nous dise un peu comment on en arrive à ces montants. Je ne veux pas parler des chiffres exacts, de 10c. la livre sur ceci et de 4c. sur cela, qui sont fixés par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Ce que je veux savoir, c'est comment le ministère de l'Agriculture détermine ses chiffres lorsqu'il conseille ceux qui fixent les primes, et s'il tient compte des frais de revient, de la qualité des produits et ainsi de suite. Je saurais gré au ministre de me fournir à ce sujet quelques éclaircissements.

L'hon. M. GARDINER: Je n'ai pas eu le temps aujourd'hui de parcourir les journaux et je ne sais qui a fait l'annonce dont parle mon honorable ami. Je n'ai pas entendu parler de réduction de 15 pour cent.

M. CRUICKSHANK: Je n'ai pas dit qu'il y avait eu une réduction de 15 pour cent; j'ai dit que, d'après le *Journal* d'aujourd'hui, il y a eu une réduction tarifaire de 10 à 15 pour cent sur les pommes de terre, les choux, les carottes, et autres produits.

L'hon. M. GARDINER: Alors, cela ne relève évidemment pas du ministère de l'Agriculture, mais plutôt du ministère du revenu